

AGENCE DE PROTECTION
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Avis d'appel d'offres
N°02/2016

TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL DE RAF RAF CONTRE
L'EROSION COTIERE

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance un appel d'offres relatif aux travaux de protection du littoral de Raf Raf contre l'érosion côtière. Le dossier d'appel d'offres est soumis aux « Règles d'attribution de marchés de fournitures et de services dans le cadre de la coopération financière avec les pays en développement » de la coopération financière Allemande à travers la KfW, vu qu'il est financé par un don du Gouvernement Fédéral Allemand.

Le présent appel d'offres est ouvert aux:

* Entreprises tunisiennes agréées pour les Travaux Maritimes Catégorie 5(TM5) ou groupement d'une entreprise agréée pour les travaux de terrassement activité route spécialité R1 Catégorie 5 avec une entreprise agréée pour les travaux Maritimes au minimum Catégorie 2 (soit TM2 à TM5) .

* Entreprises étrangères pouvant justifier par des documents authentiques (cartes grises, contrat de location, contrat de travail ou autres....) de la capacité équivalente de répondre aux critères d'attribution de l'agrément demandé (TM5 ou groupement R1-catégorie 5 et minimumTM2)

Les entreprises désirant participer peuvent retirer gratuitement le dossier d'Appel d'Offres auprès de l'APAL au 2 Rue Mohamed Rachid Ridha, Belvédère 1002 Tunis sous réserve de la présentation de l'agrément mentionné ci-dessus. Pour les entreprises étrangères une demande de retrait de l'A.O cachetée doit être déposée au BO de l'APAL.

Les offres contiendront les documents indiqués ci-après répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique ", " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : Enveloppe extérieure"

Chacune des enveloppes sera fermée.

Enveloppe A : portant la mention « Offre technique et justificatifs »

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Liste du personnel que le soumissionnaire compte utiliser
- Liste des moyens matériels que le soumissionnaire compte utiliser
- Planning de réalisation des travaux
- Liste des travaux sous-traités
- Liste des travaux similaires réalisés et achevés par le soumissionnaire pour les années (2000 à 2015)

Enveloppe B : "L'enveloppe B" portant la mention « **Offre Financière** » contiendra en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants, placés dans cet ordre :

- Acte d'engagement
- Bordereau des prix
- Détail estimatif
- Sous détail des prix unitaires

Enveloppe C : . L'enveloppe extérieure : « Enveloppe C » doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants:

- cautionnement provisoire en numéraire ou Caution bancaire d'un montant de 150 000DT
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
- Déclaration d'engagement d'assurance
- Attestation de situation fiscale
- Certificat d'affiliation à la caisse nationale sécurité sociale (CNSS)
- Certificat de non faillite ou en redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie
- Copie de l'agrément
- Déclaration sur l'honneur de non influence ;
- Procuration
- Le CAO, le CCAP , le CCTP et les dossiers plans
- Déclaration du groupement solidaire (au cas où le soumissionnaire est un groupement d'entreprises cette déclaration doit définir clairement l'entreprise chef de file)
- Déclaration d'engagement selon la réglementation de la KfW
- Déclaration de non appartenance
- Extrait de registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie

Chacune des enveloppes " A " et " B " sera fermée et scellée. Ces deux enveloppes seront placées dans l'enveloppe extérieure « Enveloppe C » fermée et scellée. Cette dernière qui ne devra comporter que la mention suivante: « Ne pas ouvrir - Appel d'offres N° 02/2016 : " Travaux de protection du littoral de Raf Raf contre l'érosion côtière». ***L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 24 mars 2016 à 12h (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).***

L'ouverture des plis administratifs et techniques est publique et se tiendra le même jour à 14h au RDC du siège de l'APAL.

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter de la date limite de réception des offres.